



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

MAIRIE
SAINT PAULET DE CAISSON

Nombre de membres
En exercice..... **18**
Nombres de membres
Présents**16**
Nombres de procurations
.....**1**
Nombre de suffrages
exprimés.....**17**

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 030-213002900-20190924-240942-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT PAULET DE CAISSON
N° 24-09-42

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 19 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe SERRE, Maire.

PRESENTS : M. SERRE C., M. CARABALLO W., M. CARON P., M. DEMARBRE T., M. FABRE E., Mme GARCIA E., Mme FERNANDEZ B., Mme HAVERLAND G., Mme GRANIER A., M. PARRE P., M. GERME J.P., Mme LOPEZ C., Mme RODRIGO M., M. DELORME D., Mme PAGES M., M. DARBEILLE M..

ABSENTS : Mme BEDECHE A. (procuration à M. CARABALLO W.), M. BOUQUET S..

SECRETARE DE SEANCE : Mme Béatrice FERNANDEZ

DENOMINATION IMPASSE « LA GACHETTE »

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Suite aux travaux d'aménagement d'un lotissement « L'Isollella », deux lots situés derrière la crèche ont été créés. La voirie de ce lotissement est une impasse qui part de la place du 19 mars 1962 pour desservir les 2 lots (futurs habitations) et une parcelle communale.

Il est proposé au conseil municipal de donner la dénomination « Impasse La Gachette ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

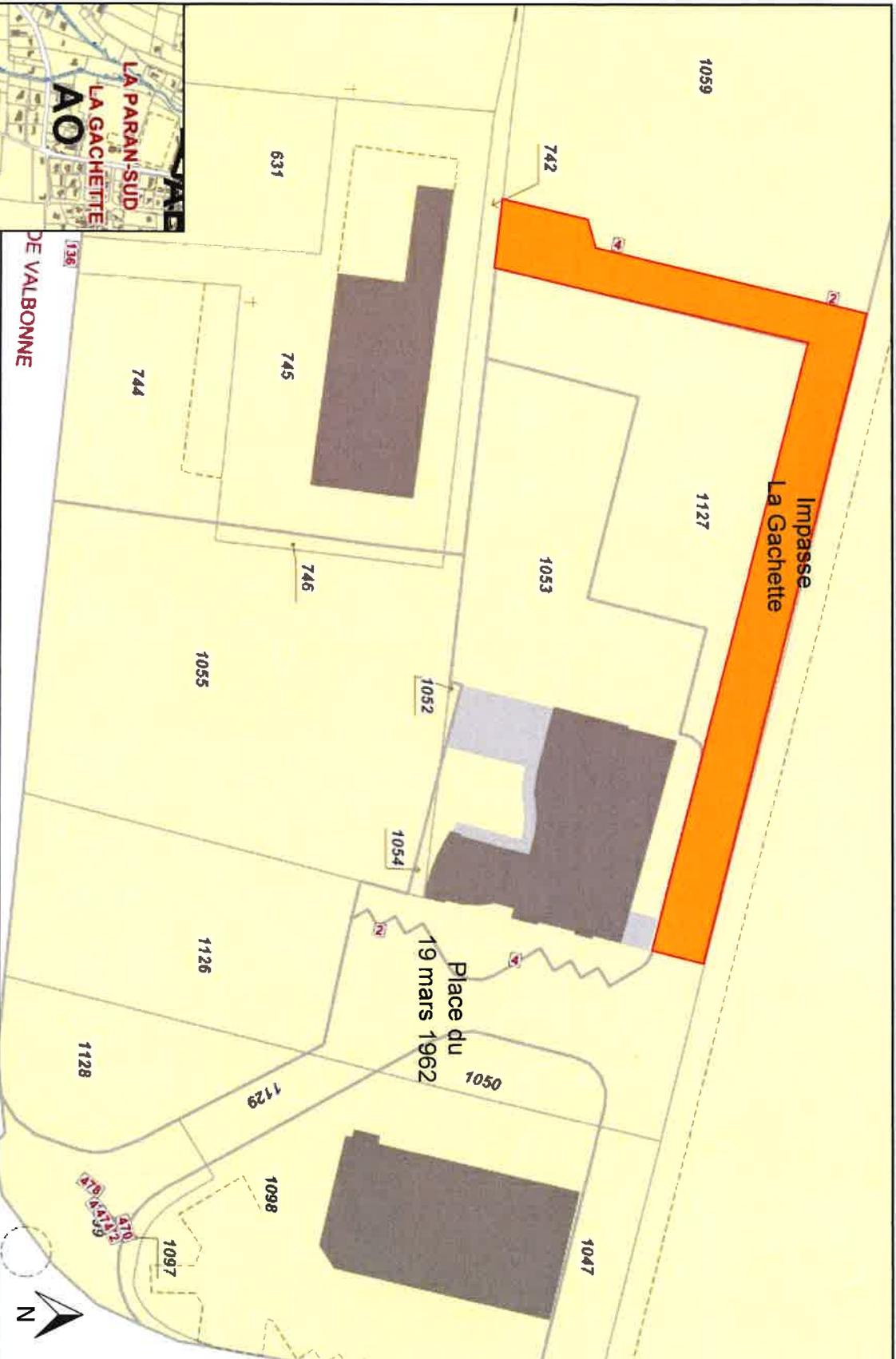
- **ADOPTÉ** la dénomination « Impasse La Gachette »
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus dits
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire par transmission
en préfecture le 25/09/2019

Le Maire,


Christophe SERRE





Bâtiments

- Bâtiments durs
- Bâtiments légers

Habillages

- 1-+ Cimetières
- Divers
- Etangs, lacs, piscines
- /// Ponts, aqueducs

--- Clôtures, haies, murs, trottoirs, autres

- + Calvaires
- Clôtures mitoyennes
- ▲ Clôtures non mitoyennes
- Flèches de cours d'eau
- ⋮ Fossés mitoyens
- ⋯ Fossés non mitoyens
- × Haies mitoyennes
- × Haies non mitoyennes
- ≡ Murs mitoyens
- Murs non mitoyens
- Puits
- Pylônes

Hydrographie

- Hydrographie

Intercommunalités

- Communautés de communes
- Communautés d'agglomérations

Limites cadastrales

- ~ Parcelles
- ~ Unités foncières
- ~ Sections
- ~ Communes
- Masques de communes
- Masque de commune

Travaux

- ▲ Travaux de voirie